

Le ministère de l'Environnement donne raison à Gilbert Dion de St-Arsène

Le conflit qui oppose un résident de Saint-Arsène et la municipalité sera-t-il bientôt terminé? On vous en a souvent parlé, Gilbert Dion refuse depuis des années de céder son terrain pour permettre le prolongement d'une rue. La présence d'un milieu humide est au cœur du problème. Le ministère de l'Environnement a finalement tranché.

Nous avons contesté dès le début, en septembre 2007, cette tentative d'expropriation.

Depuis des années, Gilbert Dion se livre à une véritable partie de bras de fer avec la municipalité. Cette saga tire-t-elle à sa fin? Le fait qu'on reçoive ces documents là, des décisions positives du ministère de l'environnement, c'est un soulagement énorme. Le ministère de l'environnement a fait parvenir cet avis à la municipalité. L'autorisation déjà émise pour le prolongement de la rue des Cèdres sera révoquée. On peut y lire : « Compte tenu de la présence d'une tourbière boisée, les travaux [...] ne doivent et ne peuvent être réalisés de la manière prévue à l'autorisation délivrée en 2006... » Les demandes d'autorisation plus récentes de la municipalité sont également refusées. Étant donné l'absence de consentement de tous les propriétaires de lots visés par les travaux, « la demande est incomplète ». Gilbert Dion espère que les élus ne contesteront pas cette décision du ministère. Il faudrait s'attarder à d'autres projets de développements que de s'acharner sur des terrains situés en milieu humide.

À Saint-Arsène, ce dossier divise. Peu de résidents acceptent de se prononcer. J'aime mieux ne pas faire de commentaire. On va attendre de voir ce que ça va donner, mais on aimerait ça que ça se règle.

Ce conflit aura coûté des dizaines de milliers de dollars en frais juridiques. Gilbert Dion compte poursuivre la municipalité. C'est cinq ans de notre vie qu'on a passé à travers un dossier comme ça, avec tous les reproches qui ont pu nous être adressés.

La municipalité de Saint-Arsène n'émettra aucun commentaire d'ici mercredi. Une rencontre spéciale du conseil se déroulera en soirée. Les élus pourront alors mieux examiner ces documents et prendre une décision.

Catherine Pellerin, Saint-Arsène